

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 05 AVRIL 2016 à 19H15

N.BLONDEL remet pouvoir à P.JUNG
J-P DELAPORTE remet pouvoir à S.BARRE
K.MASSET élue secrétaire de Séance.

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leur est remis.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 Mars 2016 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 15 Mars 2016 est approuvé des présents et représentés.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission Communale « Finances » s'est préalablement réunie pour préparer le budget. La proposition de budget a été établie en tenant compte de l'avis de chacun.

a) approbation du compte de gestion 2015 :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier Municipal.

b) compte administratif 2015 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de Philippe PETIT le compte administratif 2015 dressé par le Maire Sascha MAIGNAN.

Section de Fonctionnement :

Dépenses:	118 153.39 €	Recettes:	166 862.49 €
Excédent 2015 :	48 709.10 €	Excédent antérieur:	68 694.89 €
		<u>Excédent total :</u>	<u>117 403.99 €</u>

Section d'Investissement :

Dépenses :	144 655.18 €	Recettes:	234 047.83 €
Excédent 2015 :	89 392.65 €	Déficit antérieur:	54 335.28 €
		<u>Excédent total :</u>	<u>35 057.37 €</u>

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 403.99€. Il décide que l'intégralité de cette somme sera reversée en section de recettes de fonctionnement.

3- COMMISSION FINANCES :

Mr le Maire explique que la Commission Budget s'est réunie le Vendredi 25 Mars 2016 en salle des associations, de 17h00 à 19h10.

Etaient présents : Mr le Maire, Mr JUNG Patrick, Mr DELAPORTE Jean Philippe et Mr BARRE Sébastien.

Absent excusé : Mme GOSSELIN Nathalie.

- Les membres ont approuvé à l'unanimité les propositions de Mr le Maire, pour les dépenses de fonctionnement 2016. Ont été vus le compte administratif, le compte de résultat et la dette de la commune.
 - Des subventions ont été provisionnées, mais Mr le Maire a précisé qu'à ce jour aucune demande ne lui était parvenue.
 - La commission recommande une dépense d'investissement de 8 000,00 €, grand maximum. Dans l'idéal, le minimum serait le mieux pour cette année.
 - Les taux d'imposition restent inchangés :
 - Taxe d'habitation : 9,61 %
 - Taxe foncière sur terrain bâti : 11,98 %
 - Taxe foncière sur terrain non bâti : 35,53 %
- La commission prend acte que ces taux sont les mêmes depuis 2009.

4- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016:

Suite aux différentes lettres de demandes de subventions reçues en Mairie, par les associations de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants de celles-ci pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'inscrire au budget 2016 les subventions comme s'en suit:

- *Le Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne : 190€*
- *La CUMA : 250€*
- *Le Comité des fêtes 150€*

5- DELIBERATION TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour fixer les taux d'imposition 2016 sur le territoire de la commune de Longvilliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe les taux d'imposition locaux pour l'année 2016 comme suit :

<u>FISCALITE COMMUNALES :</u>		
	Anciens taux	Nouveaux taux
<i>Taxe d'habitation</i>	9,61%	9,61%
<i>Taxe foncière sur le bâti</i>	11,98%	11,98%
<i>Taxe foncières sur le non bâti</i>	35,53%	35,53%

6- INVESTISSEMENT 2016 :

Avant de proposer et de voter le budget, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'investissement :

a) Recettes Section Investissement.

Mr le Maire explique que la commune bénéficie maintenant de beaucoup moins de recettes investissement. Et notamment de FCTVA (Fond de Compensation sur la Taxe Valeur Ajoutée).

Il conviendrait donc de marquer une pause cette année dans la réalisation de projets, par prudence budgétaire.

La commune a maintenant 4 emprunts à rembourser et cela pèse sur le budget. Au 31 Décembre 2015, l'état de la Dette était de 189 503,83 €

L'année 2016 doit être consacrée à la préparation des futurs projets, qui sont nombreux.

Il faudra agir par priorité dans les futurs projets et la priorité est de servir l'intérêt général, et privilégier tout ce qui pourrait mettre en cause la responsabilité de la commune.

Les axes autoroutiers !!! Et plus principalement la « route du bois » qui nécessite un financement, la rénovation de l'éclairage public suite à la suppression des ampoules au mercure par respect de l'environnement et par souci d'économie, le diagnostic électrique des bâtiments municipaux, suivi de la mise aux normes par ordre de priorité (pour l'école, ceci est obligatoire car demandé par l'Académie), l'accessibilité aux PMR (Personnes à mobilité réduite que l'on a tendance à réduire aux personnes en fauteuil roulant, mais il faut penser à nos aînés) Et de manière plus générale, entretenir la commune.

Toutefois, nous ne pouvons pas tout faire durant ce mandat. Qu'on se le dise !!!

On perd encore 5 000,00 € de recettes. Les Impôts n'augmentent pas depuis 2009, soit 7 ans !!! De plus, nous sommes les plus sages de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale ! Il faut le dire aux habitants ! Et nous faisons toutes les économies possibles en fonctionnement.

Dans un contexte budgétaire aussi difficile, Mr le Maire appelle le Conseil à être exemplaire et responsable.

b) Dépenses Section Investissement.

Mr le Maire souhaite rappeler : pour qu'une dépense soit inscrite en section investissement, l'importance de la somme n'est pas le caractère décisif.

Seule la nature de l'opération réalisée détermine son imputation budgétaire (et non son coût) et que le taux de remboursement de la TVA est de 16,404 % (FCTVA).

De plus, l'Article 34 de la Loi n°2015-1735 du 29 Décembre 2015 a élargi le bénéfice de la FCTVA aux dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie. L'enjeu n'est pas financièrement neutre. Cela concerne les grosses réparations sur le patrimoine communal, les frais d'études préalables et relatifs à des projets d'équipement (outillage, matériel, mobilier...)

c) Recettes de Fonctionnement annexes :

Ces rentrées d'argent supplémentaires peuvent par conséquent, soit diminuer les impôts locaux, soit augmenter l'autofinancement et donc le volume des dépenses d'investissement finançable.

- Taxe sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (10%)
- Taxe locale sur la publicité extérieure (avant le 1^{er} Juillet)
- Taxe de balayage (avant le 1^{er} Octobre)
- Taxe sur les friches commerciales.
- Taxe sur les déchets stockés ou incinérés.
-

7- BUDGET PRIMITIF 2016 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES		DEPENSES	
Charges de gestion courante	186 679.99€	Dépenses d'équipement	73 057.37€
Charges financières	10 300€	Dépenses financières (Remboursements emprunts)	21 000€
Virement à la section d'investissement	59 000€	Opération Patrimoniale	12 000€
<u>TOTAL</u>	<u>255 979.99€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>106 057.37€</u>

RECETTES		RECETTES	
Recettes de gestion courante (impôts, taxes, dotations...)	138 576.00€	Résultat 2015 reporté	35 057.37€
		Opération Patrimoniale	12 000€
Résultat 2015 reporté	117 403.99€	Virement section fonctionnement	59 000.00€
<u>TOTAL</u>	<u>255 979.99€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>106 057.37€</u>

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 255 979.99€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 106 057.37€.

A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2016 à la somme de 19 671.23€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2016 :

☛	section de fonctionnement :	255 979.99€
☛	section d'investissement :	106 057.37€

8- DELIBERATION SUR LA PRISE DE COMPETENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » PAR LA CCMTO :

Monsieur le Maire explique au Conseil que lors de sa séance du 7 Mars 2016, le Conseil de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale a approuvé la modification des statuts concernant la prise de compétence « Politique de la Ville ».

Le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la prise de compétence « Politique de la Ville » par la CCMTO.

9- COMMUNICATION DU MAIRE :

➤ **Budget Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale** : Il est déterminé que, malgré la forte baisse des dotations de l'Etat, la Communauté de Communes tiendra en 2016 son engagement de stabilité de taux.

Pour 2016, les Elus Communautaires n'ont pas encore exprimé leur volonté quant à la possibilité d'instaurer une taxe foncière sur les propriétés bâties (en 2014 et 2015, ils n'avaient pas souhaité profiter de cette possibilité).

➤ **Panne électrique du poste éclairage public (rue de Frencq – rue de Recques)** : Mr le Maire souhaite aviser le Conseil d'une dépense de 1 050,00 €uros de réparation. Cela pour diverses raisons : lampes grillées, prise de courant arrachée, mauvais état du tableau électrique, trou dans le verre d'une lampe....). Cette réparation a nécessité l'usage d'une nacelle.

➤ **PEDT (Projet d'Education Territoriale)** : La commune a fait ce choix. Mr le Maire informe qu'il a reçu la convention tripartite (préfète, académie, maire). La convention est établie pour 3 ans. Le Maire souhaite rappeler un élément important. Ce projet doit permettre aux enfants de ré apprendre à jouer ensemble, s'entraider, sans jeu vidéo, ni télévision.

➤ **Manifestations à venir** : Mr le Maire en informe :

- ROCK EN STOCK, le Vendredi 8 Juillet 2016 à 20h30 dans les jardins de la Mairie Annexe.
- HISTORIC RALLYE ORGANISATION, le Samedi 19 Novembre 2016, défilé de 60 voitures anciennes à travers la commune, sous condition de respecter la vitesse de 50 km/h maxi.

➤ **Abattage des arbres (rue de Frencq)** : Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Mr Lafonte l'offre de rachat des 6 peupliers au prix de 410 €uro (coupé, évacué). Le Conseil est invité à émettre son avis.

➤ **Montée du drapeau – Inventaire des élus disponibles** : La manifestation aura lieu le Samedi 7 Mai 2016. Mr le Maire souhaite connaître quels sont les élus disponibles pour assurer l'organisation, afin de s'assurer de la faisabilité de la poursuite de cette tradition. L'ensemble des Elus présents au Conseil (sans exception) s'engagent à être présents et participer aux préparatifs et à la réussite de cette manifestation.

*L'ordre du jour est épuisé,
la séance est levée à 21h45*